

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
CONTRÔLE D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE
D'HABITATION



Formulaire et chèque sont à retourner à : **Haut-Bugey Agglomération – Pôle eau et assainissement**
160 cours de Verdun 01100 OYONNAX
Tél : 04 74 12 12 75

Contrôle rendu obligatoire par la délibération du 12 décembre 2024

Un agent vous contactera par téléphone pour fixer la date de la visite

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom, Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Joindre une pièce d'identité ou le KBIS si personne morale

Téléphone : Mail :

LIEU DU DIAGNOSTIC

Adresse :

Références cadastrales (section et numéro de parcelle) :

Nombre de point d'eau : WC SDB Cuisine Buanderie Autres.....

SUIVI DE LA VENTE IMMOBILIÈRE

Personne à contacter pour fixer le rendez-vous (si différente du propriétaire)

Nom, Prénom : Téléphone :

Coordonnées du Notaire :

LE COMPTE-RENDU DU DIAGNOSTIC EST À ENVOYER À :

Nom, Prénom :

Mail :

Adresse :

FACTURATION :

☐ Propriétaire

☐ Notaire

☐ Agence immobilière

Nom, Prénom :

Adresse :

- J'ai pris note qu'en cas de visite nécessaire : (1) ma présence ou celle d'une personne me représentant est exigée ; (2) que tous les regards de visite et/ou de contrôle devront être **accessibles et dégagés**.
- **Je suis informé(e) que le contrôle de mon système d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente pour un logement est facturé à 135.60 € TTC et 68.40 € TTC par logement supplémentaire dans le cas d'immeuble d'habitation et que je joins mon chèque à l'ordre du trésor public avec ma demande, conformément à la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2024.**

Fait à, le/...../.....

Signature
« Lu et approuvé »